

s'accroît l'utilité de cette partie des travaux de la Société des Nations. Elle croit que cette plus large conception des rapports entre la société et le bien-être tant de la famille que de ses membres, coïncide avec la tendance mondiale actuelle ainsi qu'il ressort des débats. Elle ajoute que les efforts de la Commission vers une appréciation élargie de ses travaux sont bien accueillis par le gouvernement canadien, et termine en disant qu'il est à espérer que la Commission pourra avancer dans l'étude et la détermination des besoins de l'enfant et de la famille.

Le problème de la protection des enfants en temps de guerre a également été discuté en fonction avec les travaux futurs de la Commission consultative. La Commission a été informée que cette question avait été examinée par la Commission consultative au cours de sa dernière session et que la Croix Rouge internationale avait demandé aux sociétés nationales de la Croix Rouge, en collaboration avec d'autres organisations nationales compétentes, de porter le problème à l'attention de leur gouvernement. La délégation espagnole a décrit les souffrances des enfants en Espagne et des efforts qui ont été tentés pour les adoucir.

Traite des femmes et des enfants

La Commission a discuté la question de la convocation d'une conférence pour la conclusion d'une convention destinée à protéger les personnes majeures des deux sexes contre le proxénétisme exercé en vue d'un bénéfice, même si ces personnes sont consentantes et ne sont pas amenées à l'étranger, ainsi que contre toute autre forme d'exploitation de leur prostitution. Les réponses reçues des gouvernements auxquels un projet de convention sur ce sujet a été adressé, révèlent qu'il y aura peut-être lieu d'apporter quelques modifications de détail, mais que les principes en général ont été acceptés comme suffisants. La Commission a recommandé à l'Assemblée l'adoption d'une résolution invitant le Conseil à convoquer une conférence diplomatique en 1940 en vue de la conclusion de la convention dont il s'agit.

La Commission a examiné le nouveau questionnaire adopté pour fin de rapport par les gouvernements sur la traite des femmes et des enfants. Ce questionnaire révisé établit une distinction plus nette entre la traite internationale et la traite nationale. On a exprimé l'espoir que le nouveau questionnaire aura pour effet d'augmenter le nombre des rapports des gouvernements. La déléguée canadienne, Mme McClung, a signalé, toutefois, que de l'avis des autorités canadiennes compétentes, le nouveau questionnaire, tout en étant une amélioration sur l'ancien, n'était pas encore tout à fait satisfaisant pour les pays ayant des constitutions fédérales. Elle espère que de nouvelles modifications seront apportées de nature à rendre ce questionnaire conforme à leurs besoins.

Assistance aux étrangers indigents

La Commission a été saisie du rapport du Comité d'experts sur l'assistance aux étrangers indigents et a pris acte de l'avis de ce Comité qu'une convention multilatérale ne semblait pas appelée, à l'heure actuelle, à devenir un instrument international très efficace. Dans ces conditions, le Comité d'experts s'est contenté d'élaborer certaines recommandations d'ordre pratique concernant cette question, et la Commission a approuvé la recommandation de ce Comité tendant à demander aux gouvernements, à l'expiration d'un délai de trois ans, de faire connaître la suite qui aura été donnée à ces recommandations.

Situation des condamnés étrangers et apatrides libérés de prison

La question de la situation des étrangers et des prisonniers apatrides libérés des prisons a été examinée par la cinquième Commission, mais, à cause de l'aspect juridique qu'elle renferme, il fut décidé de la renvoyer à la première Commission. La cinquième Commission a partagé l'avis de la première Commission qu'il serait désirable de consulter les gouvernements et d'ajourner toute décision à la prochaine Assemblée.